

2019



NEWSLETTER

CHARTRE SUR LE BOIS

MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DEFORESTATION



 **Gouvernement Princier**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

 **FONDATION**
PRINCE ALBERT II
DE MONACO

MG2d

IMEDD
Inspiring people.
Inspiring change.
www.imedd-group.com



SOMMAIRE

Editorial	5
Monaco s'engage contre la déforestation	7
Monaco, un état vertueux pour le bois	8
La Charte sur le Bois	9
Le comité de pilotage	10
La stratégie de la Charte sur le Bois	11
Le bilan annuel	12
Les bonnes pratiques	13
L'information et la communication	14
La Conférence de la Charte sur le Bois	15
La responsabilité événementielle	16
Charte sur le Bois - responsabilité numérique et événementielle	17



LES INITIATIVES

Gouvernement Princier : missions, responsabilité et objectifs	19
Fondation Prince Albert II de Monaco : projets et fédération	22
Conseil National : responsabilité sociétale	25
Grimaldi Forum Monaco : journée dans la forêt	26
Direction du Tourisme et des Congrès : le tourisme durable	27
Mairie de Monaco : une naissance = un arbre	28
Musée Océanographique de Monaco : la responsabilité face aux forêts	30

FOCUS SUR LES FORÊTS

Trees for Water	31
Pourquoi s'associer à la reforestation ?	32
Hôtel Métropole Monte-Carlo : Journée Internationale des forêts	33

ENGAGEMENTS SECTORIELS

Monaco Telecom : dématérialisation et engagement durable	34
Monaco Yacht Show : bois et responsabilité événementielle	35
Luxe Pack Monaco : les packagings	37



PAROLE AUX EXPERTS

FSC : préserver le bois tropical	38
PEFC : rendre les certifications lisibles	39
ATIBT : promouvoir les produits certifiés et artisanaux	40
Le Commerce du Bois : développement d'outils de recherche	41
CARTON COMMUN : réutilisation des matières papetières	42

LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA CHARTE SUR LE BOIS

Signataires	43
Partenaires	44



Photo : Philippe Mandelli

EDITORIAL

Raoul Viora, Président de MC2D

Cette année, la **newsletter de la Charte sur le Bois** vous est **uniquement proposée dans un format électronique** pour marquer la volonté du Comité de Pilotage à réduire la consommation de papier, même si celui-ci est certifié ou recyclé.

Cette newsletter 2019 vous présente **un grand nombre d'informations sur ce qui se fait à Monaco en matière de lutte contre la déforestation** et plus particulièrement, des exemples de mesures vertueuses prises par les entreprises.

En effet, **la prise de conscience des enjeux environnementaux liés à la déforestation et à la disparition de nombreuses espèces est désormais bien intégrée à Monaco**, notamment grâce aux entreprises signataires de la Charte sur le Bois ou en cours d'adhésion.



EDITORIAL (2)

Raoul Viora, Président de MC2D

La progression des adhésions à la Charte sur le Bois est notable, ainsi que la qualité des mesures prises par les entreprises, les études de suivi en font foi.

Toutefois, il est certainement possible d'augmenter encore la participation des entreprises et de rendre les initiatives plus efficaces et mieux connues. Pour cela, le soutien de tous est nécessité.

Chaque entreprise signataire de la Charte sur le Bois est invitée à fortement propager auprès de ses interlocuteurs, les valeurs soutenues dans le cadre de l'initiative **"Monaco s'engage contre la déforestation"**, l'idée étant de **tous travailler avec des filières engagées et responsables du point de vue environnemental.**

Le Comité de Pilotage de la Charte sur le Bois reste à votre écoute pour améliorer la qualité de ce programme et pour mieux affirmer la détermination de Monaco à préserver les ressources forestières, dans un moment où elles sont violemment attaquées dans le monde.



CHARTRE SUR LE BOIS

MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DÉFORESTATION

Depuis 2010, sous l'impulsion de **S.A.S le Prince Albert II de Monaco** et de **Sa Fondation**, soutenue par le **Gouvernement Princier**, **l'Association MC2D** et **l'IMEDD**, les entreprises monégasques ou étrangères (ayant un lien avec Monaco), bénéficient d'un cadre pour **engager leurs démarches de responsabilité sociétale en faveur de la préservation des forêts, la Charte sur le Bois**, une initiative fédératrice destinée à ancrer les organisations de Monaco dans une démarche exemplaire de gestion de leurs filières liées au bois et à ses produits dérivés. En effet, contribuer à la lutte contre la déforestation au travers des consommations de bois, de papier et de mobilier figure parmi les préoccupations de la Principauté de Monaco et de ses entreprises.



MONACO, UN ÉTAT VERTUEUX SUR LE BOIS

L'initiative "*Monaco s'engage contre la déforestation*" poursuit l'objectif de faire de Monaco, **un état exemplaire, engagé, responsable et conscient de l'impact de ses consommations de papier, de mobilier et de bois sur les forêts.**

Les bonnes pratiques de sélection, de traçabilité et de gestion sont des outils pour accompagner les entreprises à oeuvrer dans une logique d'amélioration continue, **en privilégiant des produits bénéficiant de certifications FSC ou PEFC** garantissant un bon équilibre entre économie, social et environnement sur l'ensemble de la chaîne.

LA CHARTE SUR LE BOIS : RÉFÉRENTIEL DE L'ACTION MONÉGASQUE POUR LES FORÊTS

Le texte de la Charte sur le Bois aborde l'information, la sensibilisation, la formation, les achats (produits certifiés, origine et traçabilité), la gestion des déchets.

Il permet aux entreprises de dresser leurs plans d'actions.

Le bilan annuel de la Charte sur le Bois permet aux entreprises d'évaluer leurs démarches et de dégager des pistes d'amélioration de leurs engagements.

Grâce à ces deux outils référentiels, les organisations de Monaco peuvent avancer ensemble et de manière coordonnée dans la voie de la lutte contre la déforestation.



Monaco s'engage
contre la déforestation

CHARTRE SUR LE BOIS

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Mon entreprise s'engage à...

Promouvoir auprès des clients et des fournisseurs, le bois et les produits à base de bois certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable, comme moyen de lutte contre la déforestation.

Acheter et utiliser du bois et des produits dérivés* certifiés FSC ou PEFC ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable.

Recycler le bois et les chutes de bois par les filières adaptées.

Assurer la traçabilité du bois et des produits dérivés.

Tendre vers une utilisation exclusive du bois et des produits dérivés **certifiés FSC ou PEFC** ou provenant d'une exploitation forestière légale et durable.

* **Produits dérivés du bois** : papier, carton, mobilier, bois pour la construction...



LE COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CHARTE SUR LE BOIS



UNE INITIATIVE MENÉE EN CONCERTATION

Le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Association MC2D et l'IMEDD sont unis depuis de 2012 pour porter ce projet commun pour la Principauté : **la Charte sur le Bois**.

Initiée par une ambition de lutte contre la déforestation et une préoccupation pour les générations futures, la Charte sur le Bois est devenue **un outil de pilotage des démarches des entreprises engagées dans un cadre de partenariat public-privé**.

Il existe un véritable engagement à Monaco, avec des entreprises ayant inscrit la protection des forêts dans leurs plans de développement et de gestion durables, et tendant vers l'exemplarité.

Le rôle du comité de pilotage est d'accompagner cette démarche, en facilitant la mise en relation des entreprises engagées, en suivant les tendances du marché du bois, en partageant les bonnes pratiques, en publiant de l'information et en communiquant sur les initiatives des acteurs engagés, pour **faire vivre et animer l'initiative "Monaco s'engage contre la déforestation"**.



LA STRATÉGIE DU COMITÉ DE PILOTAGE DEPUIS 2017

Constatant l'intérêt croissant et l'utilité publique de la Charte sur le Bois, le Comité de Pilotage a mené une stratégie depuis 2017 visant à consolider le socle d'accompagnement des entreprises.

L'année 2017 a été consacrée principalement aux démarches en vue de présenter la Charte sur le Bois, pour encourager de nouvelles entreprises à s'engager.

L'année 2018 a été l'année de la consolidation : à la fois pour intégrer les nouvelles entreprises dans le cadre de la Charte sur le Bois et aussi pour renforcer sa notoriété et son recours, notamment avec la définition d'un plan de communication, la newsletter et la conférence annuelle.

L'année 2019 a été la matérialisation du plan de communication : des articles sur les signataires, les partenaires, l'annuaire des signataires (dont le but est de faciliter l'identification et la mise en réseau des acteurs engagés), de l'information et de la communication sur les réseaux sociaux, la newsletter 2019 de la Charte sur le Bois et la Conférence de fin d'année.



BILAN ANNUEL

LES BONNES PRATIQUES D'ACHAT DE PAPIER, DE MOBILIER ET DE BOIS SONT BIEN ANCRÉES

Dans le courant du 1er trimestre 2019, le comité de pilotage de la Charte sur le Bois a invité les entreprises signataires à remettre leurs bilans d'actions 2018 (98% des entreprises répondantes).

En 2018, la maîtrise des coûts a prévalu dans le choix des fournisseurs de papier, de mobilier et de bois. Pour autant, les entreprises ont continué à intégrer les critères de lutte contre la déforestation (le papier et le mobilier certifiés sont inscrits dans 84% des appels d'offres). On constate pour la première fois cette année, **une légère augmentation du papier certifié acheté à Monaco.**

Concernant le bois certifié, il est inscrit dans 77% des appels d'offres tous secteurs confondus, en légère baisse par rapport à 2017.

Les entreprises déclarent avoir moins formé le personnel aux bois certifiés (lié à la maîtrise des coûts). De ce fait, elles se sont vues proposer spontanément moins de bois certifiés par leurs fournisseurs.

Les bonnes pratiques sont toujours en vigueur dans les entreprises.

Le mobilier a encore gagné un an de vie avant le renouvellement (tous les 11 ans).

Seul bémol, en 2018, **les déchets issus du bois ont été moins triés** que les autres années. D'habitude, le non-tri est de l'ordre de 13%.

En 2018, il a atteint 26% (l'augmentation du non-tri pourrait être aussi liée à la maîtrise des coûts par les entreprises et à l'intégration de nouveaux signataires en 2017 et 2018).



BONNES PRATIQUES

INFORMER ET COMMUNIQUER

- Informer les salariés, les partenaires et les fournisseurs du souhait de l'entreprise à se voir proposer des produits certifiés.
- Communiquer sur les engagements de l'entreprise en matière de lutte contre la déforestation et d'achats responsables sur le papier, mobilier et le bois (produits certifiés et de proximité).

FORMER

- Former les salariés aux achats responsables de papier, mobilier et bois, aux logos du bois (FSC et PEFC), à la demande de provenance, de critères de lutte contre la déforestation et de certifications lors d'appels d'offres, au stockage différencié et au traitement des déchets.

APPEL D'OFFRES / ACHATS

- Privilégier les produits certifiés et de proximité.
- Demander et vérifier l'origine des produits achetés.
- Solliciter, vérifier et organiser une procédure d'archivage de l'ensemble des documents de traçabilité et d'impact de transport.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Trier le papier et le bois.
- Réutiliser, recycler, vendre ou donner (le mobilier ou le bois).
- Evacuer le papier, le mobilier et les bois vers les filières proposées à Monaco ou dans la région avoisinante.



INFORMER ET COMMUNIQUER

Le Comité de Pilotage propose trois outils pour informer et communiquer sur la Charte sur le Bois :

LES ARTICLES

Les articles (disponibles sur le site Internet de l'IMEDD et sur les réseaux sociaux) abordent les initiatives des signataires de la Charte sur le Bois en faveur de la lutte contre la déforestation.

L'ANNUAIRE DES SIGNATAIRES

Il permet d'identifier les entreprises signataires de la Charte sur le Bois dans leurs secteurs d'activités respectifs.

LA NEWSLETTER ANNUELLE

Elle retrace chaque année de nombreuses actions en faveur de la promotion de l'initiative "*Monaco s'engage contre la déforestation*" et des projets remarquables.



CONFÉRENCE - CHARTE SUR LE BOIS **LA RÉUTILISATION DES MATIÈRES PAPETIÈRES**

La Fondation Prince Albert II de Monaco, le Gouvernement Princier, l'association MC2D et l'IMEDD ont organisé la **Conférence de la Charte sur le Bois** le 5 décembre 2019 à l'**Hôtel Métropole Monte-Carlo**.

Monsieur Olivier Wenden, Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, s'est adressé aux entreprises pour manifester l'importance de s'engager ensemble dans la bonne gestion environnementale de la filière bois et la préservation des forêts.

Madame Etienne, fondatrice de Carton Commun a proposé aux entreprises signataires de la Charte sur le Bois une conférence-débat dont le thème était "**la réutilisation de la matière papetière**".

Plusieurs entreprises ont enfin été distinguées au titre de leurs engagements dans le cadre de la Charte sur le Bois et ont reçu **un prix, un arbre conçu par Tout Bois à Monaco**.

Les lauréats 2019 de la Charte sur le Bois sont :
Doro, Génération Planète, Monaco Mobilier Service,
Tremplin Promotion et VP International.





LA CHARTE SUR LE BOIS S'ENGAGE POUR LA RESPONSABILITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

La Principauté de Monaco a décidé d'engager son futur dans le concept de la "Smart Nation" au sens de l'Organisation des Nations Unies, impliquant que les projets environnementaux et sociétaux menés en Principauté deviennent les composantes de l'engagement "Smart Nation" de Monaco.

Pour appuyer cet engagement, le Gouvernement Princier, représenté par la Direction de l'Environnement, a fait part au Comité de Pilotage de la Charte sur le Bois en juillet 2019 du lancement de la Charte d'éco-responsabilité événementielle à Monaco dont le but est d'encourager l'organisation d'événements responsables prenant en compte les critères du développement durable (installations, matériels, énergies, transports doux, déchets, communication...).

Le Comité de Pilotage de la Charte sur le Bois a décidé de s'engager dans la responsabilité événementielle dès juillet 2019.

La Charte sur le Bois étant l'une des composantes de l'initiative "Monaco s'engage contre la déforestation", il est opportun de prendre cet engagement et de le relayer aux signataires, le secteur événementiel étant consommateur de papier, de mobilier et de bois.

Plus d'informations : environnement@gouv.mc.



CHARTRE SUR LE BOIS

RESPONSABILITÉ ÉVÉNEMENTIELLE ET NUMÉRIQUE

MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DÉFORESTATION

Le Comité de Pilotage de la Charte sur le Bois a pris les engagements suivants pour la gestion événementielle et numérique de la Charte sur le Bois :

- 1) Accompagnement par des partenaires événementiels engagés dans une démarche environnementale et de développement durable*.
- 2) Dématérialisation des informations et des communications en priorisant l'e-mailing et les réseaux sociaux.
- 3) Découverte et usage des nouveaux modes de consommation.
- 4) Information et sensibilisation à l'usage des transports doux en Principauté de Monaco.
- 5) Information sur les engagements environnementaux.

* Le papier, le mobilier et le bois sont intégrés au point 1.



L'HÔTEL MÉTROPOLE MONTE-CARLO ACCUEILLE LA CONFÉRENCE DE LA CHARTE SUR LE BOIS 2019

Depuis 2007, l'Hôtel Métropole Monte-Carlo a instauré une **politique environnementale** intitulée « **Green Attitude** » dont l'objectif principal est de réduire l'impact de son activité et de préserver la biodiversité.

Cet engagement s'adresse à tous : **collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants**, et cherche aussi à **sensibiliser la clientèle**.

Pour cela, l'Hôtel Métropole a mis en place le tri sélectif, le recyclage, sensibilise son personnel (Semaine Européenne de Réduction des Déchets), effectue des économies d'eau et d'énergie, intensifie ses achats verts, organise des formations pour tout le personnel, a créé un « **Green Committee** » composé de collaborateurs de différents services, et a obtenu des certifications environnementales et récompenses internationales.



HOTEL METROPOLE
MONTE-CARLO



MONACO, L'UTILISATION ET LA GESTION VERTUEUSE DU BOIS

La protection des forêts fait partie des préoccupations du **Gouvernement Princier**. Avec l'objectif de promouvoir une utilisation et une gestion vertueuse du bois et ainsi lutter contre la déforestation, le Gouvernement s'est associé à l'opération « **Monaco s'engage contre la déforestation** », fruit d'un partenariat avec la **Fondation Prince Albert II de Monaco**, l'association **MC2D** et l'**IMEDD**.

La **Charte sur l'utilisation durable du bois** est promue dans le cadre des actions menées par l'Etat tant pour ses activités propres que pour les recommandations faites à divers secteurs économiques.



GESTION INTERNE DU GOUVERNEMENT

Au sein du Gouvernement, les fournitures de bureau sont soigneusement sélectionnées et le mobilier est issu d'une filière certifiée dont la traçabilité est vérifiée.

Le recyclage du papier est inscrit dans les bonnes pratiques de tous les services de l'Administration.

Le développement de l'e-administration et du numérique permet de limiter voire de supprimer la consommation de papier.

LES TRAVAUX MENÉS SUR LE TERRITOIRE

Le Gouvernement préconise pour les travaux effectués sur son territoire de **privilégier le bois utilisé ou les objets en bois issus de forêts gérées durablement** :

- **Certifié P.E.F.C. (Pan European Forest Certification)** : Programme Européen des Forêts Certifiées, label qui garantit que le matériau bois est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région ;
- **Certifié F.S.C. (Forest Stewardship Council)** : label qui garantit une gestion durable des forêts.

Il doit être également recherché à **réduire au maximum les distances de transport**.

Cette recommandation est notamment signifiée par la **Commission Technique d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement** et par le **Comité Consultatif**.

LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



La Principauté de Monaco s'est engagée pour devenir une "Smart Nation" dans le cadre des objectifs du millénaire : "The UN Sustainable Development Goals".

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE #15 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES

Dans la lignée de l'engagement pris par S.A.S. le Prince Souverain Albert II pour la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies adoptés en septembre 2015, se trouve la lutte contre la déforestation (ODD 15 et particulièrement 15.2 la promotion de la gestion durable de tous les types de forêts).



Photo : Philippe Mondjali



PROJETS DE LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION SOUTENUS PAR LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO

Madagascar : reforestation et économie durable

La Fondation Prince Albert II de Monaco soutient deux projets portés par l'association **Graine de Vie à Madagascar**.

Au sud-est (Parc national de Masaola) et dans le centre de l'île (village d'Antolojanahary), l'ONG participe à la création de pépinières avec deux principaux objectifs :

- 1) Permettre la restauration de la forêt primaire et encourager la reforestation,
- 2) Assurer la pérennité économique des communautés locales par la vente des fruits et de ressources issus d'une exploitation durable de la forêt.



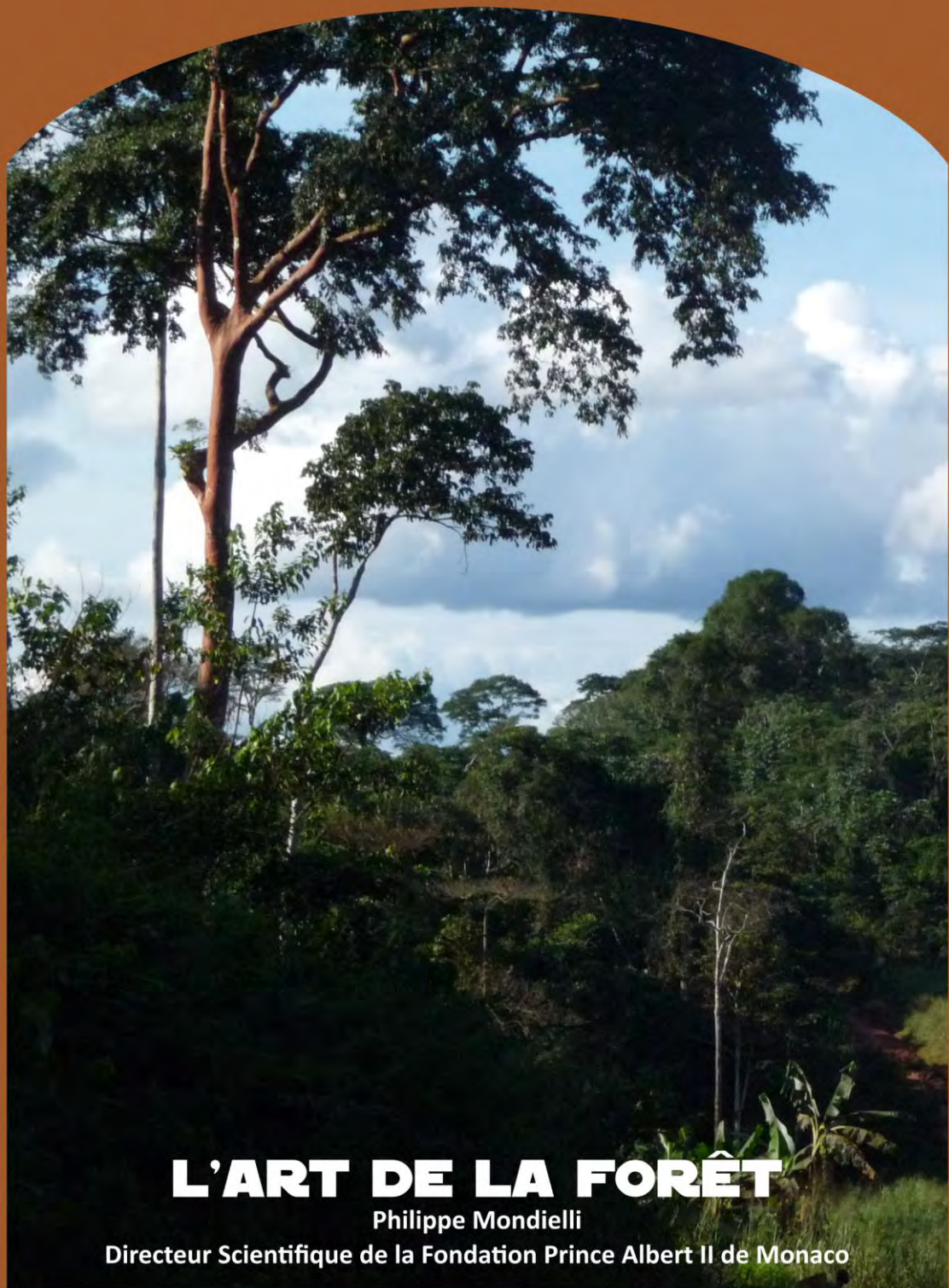
Colombie : Formation et gouvernance

La Colombie connaît, depuis l'abandon par les rebelles des FARC de vastes zones du pays et une recrudescence alarmante de la déforestation. Le projet de **la Fondation Prince Albert II de Monaco**, en partenariat avec le **WWF International**, a pour objectif de donner aux populations locales ainsi qu'aux autorités environnementales les compétences, les connaissances, les attitudes et la compréhension nécessaires à une meilleure gouvernance de la forêt en Amazonie centrale, dans les régions voisines du **Parc National de Serranía del Chiribiquete**.

Myanmar : Retour sur la certification

Depuis 2017, **PEFC International**, avec le soutien de **la Fondation Prince Albert II de Monaco**, travaille à mettre en œuvre un système national de certification pour **les forêts du Myanmar**. Le **Myanmar Forest Certification Council**, principal partenaire du projet, est désormais en capacité de gérer le **Myanmar Timber Legality Assurance System**.

Cet organisme gouvernemental assure la conformité juridique du bois récolté dans le pays. Au cours des derniers mois, les premières livraisons d'essai, notamment de teck naturel, ont été expédiées en Europe. Le système de certification durable est en cours de finalisation et devrait être mis en œuvre en 2020.



L'ART DE LA FORÊT

Philippe Mondielli

Directeur Scientifique de la Fondation Prince Albert II de Monaco



ADHÉSION DU CONSEIL NATIONAL À LA CHARTE SUR LE BOIS



Dans le droit fil de sa certification ISO 14001, le **Conseil National** a adhéré, en 2019, à la **Charte sur le Bois**, afin de soutenir l'**initiative « Monaco s'engage contre la déforestation »** et de confirmer ses engagements en matières de consommation responsable du papier et de gestion de ses achats.

Parmi les actions menées à cet effet, figurent notamment une démarche active de réduction de l'usage du papier et un contrôle strict des certifications des produits achetés.

S'agissant du bâtiment, l'Assemblée a fait appel, pour la construction de son hémicycle, à une entreprise monégasque signataire de la Charte sur le Bois, qui, durant plus d'un an, a habillé de chêne le Conseil National, provenant d'une exploitation forestière légale et durable.

A travers cette adhésion, le Conseil National a ainsi souhaité consolider les actions entreprises en interne, tout en s'associant, d'une manière plus générale, à la démarche de la Principauté en faveur de la lutte contre la déforestation.





JOURNÉE DANS LA FORÊT POUR LE GRIMALDI FORUM



Le Grimaldi Forum Monaco, partenaire communicant de l'initiative "*Monaco s'engage contre la déforestation*" et de la *Charte sur le Bois* a renforcé cette année son engagement pour les forêts, en l'ancrant dans la dimension sociale de l'entreprise et en organisant, en septembre 2019, **une journée "verte" pour les salariés à l'Arboretum Marcel Kroenlein**, près du Parc National du Mercantour, bien connu de la Principauté.

Cette initiative s'est avérée très fédératrice. Elle a permis de **partager avec les salariés du Grimaldi Forum Monaco, le pourquoi de l'engagement dans la lutte contre la déforestation.**



LE TOURISME RESPONSABLE À MONACO EST "PAPER LESS"



La Direction du Tourisme et des Congrès (DTC) figure parmi les partenaires de l'initiative *"Monaco s'engage contre la déforestation"* depuis 2011 et porte les valeurs de l'environnement dans le cadre du Tourisme Responsable en Principauté.

En 2018, la DTC a participé à l'extension du **"Parcours des Arbres Patrimoniaux"** aux côtés du Gouvernement Princier, de la Fondation Prince Albert II de Monaco et de l'Association MC2D, un projet largement promu auprès des touristes (<http://goo.gl/tebx8i>).

La DTC a aussi lancé dans le même temps une vaste politique **"paper less"** au sein de ses bureaux d'accueil dont l'objectif est de **limiter les brochures et dépliant**, cette initiative s'inscrivant dans le cadre de la **transition numérique** et de la **dématérialisation de l'information**.

Pour autant, le **"plan en papier"** reste un document touristique indispensable. Seules les informations sur Monaco et les communes limitrophes sont désormais distribuées par la DTC et uniquement lorsque les papiers sont certifiés FSC ou PEFC.

La DTC a été distinguée en 2018 dans le cadre de la Charte sur le Bois, pour l'ensemble de ses engagements sur le papier et la valorisation des arbres patrimoniaux de Monaco.



UNE NAISSANCE = UN ARBRE LE REBOISEMENT DURABLE



Mairie
de Monaco



En 2008, le Conseil Communal de la Mairie de Monaco, s'est engagé pour mener une très belle initiative durable :

"Une naissance = un arbre".

Chaque année, **1000 bébés naissent à Monaco.**

La Mairie de Monaco reboise les communes limitrophes en plantant un arbre pour chaque enfant né en Principauté.

Ainsi en 2019, ce sont au total **11 000 arbres qui ont été plantés par la Mairie de Monaco avec l'aide logistique de l'O.N.F** dans le cadre de la campagne mondiale *"Plantons pour la Planète"*, de l'Organisation des Nations Unies, impulsée à Monaco par **S.A.S Le Prince Albert II de Monaco.**

La Mairie de Monaco matérialise chaque année son engagement dans l'opération *"Une naissance = un arbre"*, lors de la plantation symbolique de quelques arbres sur la commune de La Turbie.



DEUX ARBRES PRINCIERS À MONACO

Pour célébrer la naissance des Enfants Princiers en 2014, le Conseil Communal a souhaité planter deux arbres dans le Parc Princesse Antoinette au coeur de la Principauté.





LE MUSÉE OcéANOGRAPHIQUE DE MONACO ET SA RESPONSABILITÉ FACE AUX FORÊTS

Le Musée Océanographique de Monaco a adhéré à la Charte sur le Bois en décembre 2018 avec un plan d'actions ambitieux abordant les aspects économiques, sociaux et environnementaux de ses activités.

Le Musée Océanographique de Monaco a entrepris la même année un **chantier hors norme (700 m²) dédié à l'engagement des Princes de Monaco pour la protection du monde marin** avec un bateau en bois d'environ 27 mètres de long construit au sein même du Musée.

Pour la construction du **"Monaco Wood Boat" du Musée Océanographique de Monaco, 20 tonnes de bois ont été nécessaires, dont 16 tonnes pour le bateau.**

L'espace **"Monaco et l'Océan"** a été éco-conçu. Le bois utilisé est certifié PEFC et atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques.



TREES FOR WATER PLANTER DES ARBRES ET LIMITER L'ÉROSION DES SOLS

La Fondation Prince Albert II de Monaco est partenaire de l'Association **Grow Trees** aux côtés du **WWF**, de **Plant for the Planet** et de l'**UNEP** (Plan des Nations Unies Pour l'Environnement) pour le projet "**Trees for Water**" destiné à aider à reforester l'Inde, à limiter l'érosion des sols et accompagner les populations locales.

L'idée consiste à faire appel aux populations et aux entreprises pour aider au financement de la plantation d'arbres.

Selon les scientifiques, un trillion d'arbres sont nécessaires sur Terre pour un bon équilibre du climat.

L'initiative a été lancée à Monaco en 2018 et elle a déjà conquis un certain nombre de particuliers et d'entreprises en Principauté qui se sont associés au projet "**Trees for Water**" en plantant des arbres.

Trees for Water : <https://bit.ly/2k39nmz>



POURQUOI MONACO S'ASSOCIE A LA REFORESTATION ?

Les forêts jouent un effet régulateur sur le climat et les raisons de planter sont multiples.

S'associer à la reforestation est un acte citoyen pour les générations futures. Il s'agit de planter pour remplacer les arbres brûlés, pour maintenir les habitats dans les forêts et pour réguler le climat.

Les initiatives sont ambitieuses et illimitées, à la hauteur de l'enjeu du trillion d'arbres devant être plantés sur Terre.

La Fondation Prince Albert II de Monaco avec l'Association "Grow Trees" propose le système "Trees for Water".

Deux signataires de la Charte sur le Bois, l'IMEDD et l'Hôtel Métropole Monte-Carlo ont participé au projet "Trees for Water" en 2019 et ont inscrit la plantation d'arbres dans leurs plans d'actions développement durable.

ARBRES PLANTÉS PAR L'IMEDD



En 2019, l'IMEDD a pris et réalisé l'engagement de compenser les émissions carbone de ses déplacements professionnels en plantant **48 arbres en Inde**, par le projet "Trees for Water" de la Fondation Prince Albert II de Monaco et Grow Trees.

D'autre part, considérant cette initiative utile et fédératrice, l'IMEDD a mené cette année différentes actions visant à faire connaître le projet "Trees for Water".



Because today is International Forest Day, the Hotel Métropole Monte-Carlo is very pleased to share the prize it has received from the Fondation Prince Albert II de Monaco as a recognition of its engagement against deforestation

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS ET NETTOYAGE DE PLAGE



L'hôtel Métropole Monte-Carlo a organisé un événement en mars 2019 lors de la **Journée Internationale des Forêts** pour marquer son attachement à la nature avec son projet "**Green Attitude**".

30 arbres ont été offerts aux chefs de services de l'hôtel via le projet "**Trees for Water**".

L'hôtel Métropole Monte-Carlo a aussi communiqué dans son magazine d'entreprise sur le « **Trophée de la Charte sur le Bois 2018** » attestant de ses actions engagées à Monaco.

Une journée de collecte des déchets sur la plage de Menton a été organisée pour les salariés en juin, au cours de laquelle, ces derniers ont pu constater les bois et divers papiers déposés par la mer.



ADHÉSION DE MONACO TELECOM À LA CHARTE SUR LE BOIS



Monaco Telecom a adhéré à la Charte sur le Bois le 29 novembre 2019 à l'occasion d'une cérémonie de signature organisée par le Comité de Pilotage à la **Fondation Prince Albert II de Monaco**.

Monaco Telecom est ainsi la 59ème organisation à rejoindre l'initiative "**Monaco s'engage contre la déforestation**".

Cette adhésion est le fruit d'un long parcours de la part de l'opérateur monégasque de télécommunications, qui s'est engagé depuis longtemps, aux côtés du Gouvernement Princier et du Conseil National, dans la voie de la dématérialisation de l'information.

Toutefois, pour rester proche des monégasques, Monaco Telecom pense aux aînés de la Principauté. Dans ce contexte, l'entreprise s'engage à continuer d'utiliser du papier et à avoir recours à des papiers certifiés ou recyclés.

Suite à son adhésion à la Charte sur le Bois, **Monaco Telecom a remis à la Fondation Prince Albert II de Monaco un don de 16 537, 50 euros qui servira à financer la valorisation de la filière bois.**





LES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX DU MONACO YACHT SHOW



Le Monaco Yacht Show travaille avec le **Gouvernement Princier** en matière de gestion éco-événementielle, collabore avec la **Fondation Prince Albert II de Monaco** sur des projets liés à l'environnement et il accueille **les acteurs du développement durable**. Il permet à l'industrie du yachting de présenter ses innovations et les bonnes pratiques.

Le Monaco Yacht Show s'est engagé depuis 2012 à compenser ses émissions carbone et a fait en 2019 un don de 50 000 euros à la **Fondation Prince Albert II de Monaco** pour financer un projet environnemental.

LE BOIS ET LE SECTEUR DU YACHTING

En septembre 2019, le **Comité de Pilotage de la Charte sur le Bois** et la **Direction de la Communication du Gouvernement Princier** ont mandaté l'**IMEDD** pour mener une étude et de l'information au **Monaco Yacht Show** dont les objectifs étaient :

- de valoriser l'initiative "**Monaco s'engage contre la déforestation**" et présenter la **Charte sur le Bois**.
- d'informer sur les actions de Monaco en matière d'éco-responsabilité événementielle et sur son engagement "**Smart Nation**".

Plus d'informations : <https://bit.ly/35PflKP>





LA CHARTE SUR LE BOIS CONCERNE AUSSI LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES LIÉES À MONACO

L'étude réalisée au Monaco Yacht Show présente deux intérêts pour le Comité de Pilotage de la Charte sur le Bois :

- l'opportunité d'étoffer le réseau des signataires avec des entreprises monégasques ou étrangères venant régulièrement travailler à Monaco.
- l'opportunité d'internationaliser la Charte sur le Bois, considérée comme une action perçue comme unique par les acteurs du Yachting rencontrés lors du Monaco Yacht Show.

La Charte sur le Bois est désormais disponible en anglais pour encourager les entreprises étrangères ayant un lien particulier avec Monaco à rejoindre l'initiative "*Monaco s'engage contre la déforestation*" et la Charte sur le Bois, préconisant l'usage de bois certifiés FSC et PEFC issus de forêts gérées de manière durable.

Lien Internet pour les entreprises étrangères :

<http://www.imedd-group.com/en/the-charter-on-wood-monaco-commits-against-deforestation/>





LE SECTEUR DU PACKAGING ET LES MATIÈRES PAPETIÈRES

LUXE PACK
MONACO

Le comité de pilotage de la Charte sur le Bois a mandaté l'IMEDD en septembre 2019 pour se rapprocher de **Luxe Pack Monaco**, le salon dédié aux packagings.

Les objectifs étaient :

- de présenter l'initiative "**Monaco s'engage contre la déforestation**" et **la Charte sur le Bois**
- d'aborder avec les entreprises **la conception des emballages** en papier, en carton et en bois.
- d'évaluer la **responsabilité événementielle** des entreprises concernant le bois : le mobilier et la conception du stand d'exposition.



PRESERVER LE BOIS TROPICAL

La mission de **FSC (Forest Stewardship Council)** est de préserver les forêts afin qu'elles puissent répondre aux besoins sociaux et économiques de la société tout en conservant leur biodiversité.

La certification FSC garantit que les forêts sont gérées pour assurer le maintien du couvert forestier à long terme et préserver la biodiversité. Plus précisément, la certification FSC garantit que les plans de gestion sont élaborés selon une démarche responsable.

Le bassin du Congo est situé en Afrique centrale, près de l'Équateur.

Cette région abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, et constitue un haut lieu de biodiversité. On y trouve de nombreuses espèces animales, telles que le gorille.

Une étude réalisée par le CIFOR en 2014 a montré que **dans le bassin du Congo, les concessions certifiées FSC apportaient davantage de bénéfices aux communautés que les concessions non-certifiées.**

Une autre étude, menée par the Wildlife Conservation Society, au Gabon, a montré que **les concessions certifiées FSC adoptaient de meilleures pratiques de gestion de la faune et de la flore.**

Plus d'informations : <https://fr.fsc.org/>



RENDRE LES CERTIFICATIONS LISIBLES

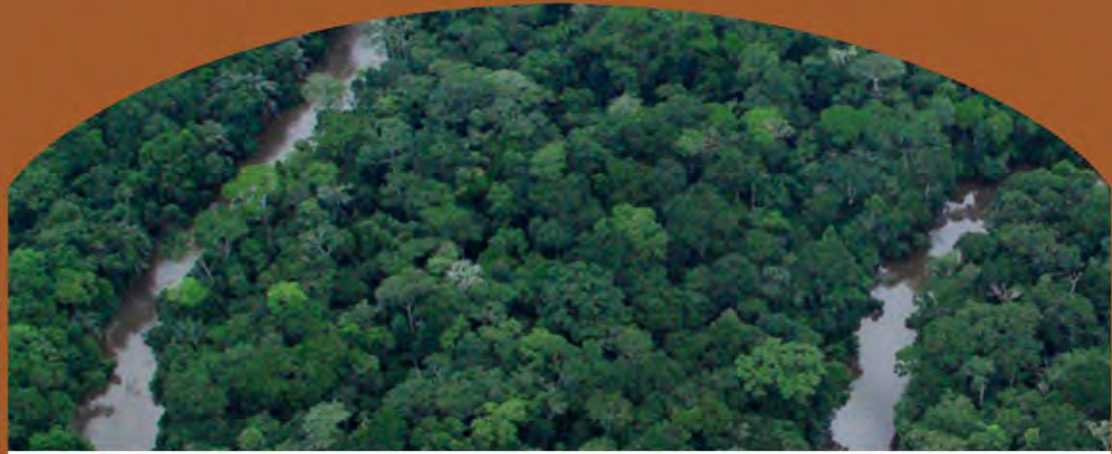
PEFC a renforcé ses méthodes d'information et de communication pour mieux rendre lisibles et visibles le contenu des certifications.

A l'aide d'un schéma simple, PEFC explique le parcours suivi par les entreprises concernées par la gestion forestière, s'agissant à la fois de certifier le mode de management de la forêt et la chaîne de contrôle.

2 CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES



Les deux certifications sont détaillées ici : <https://bit.ly/2CWXWDJ>



PROMOUVOIR LES PRODUITS CERTIFIÉS ET ARTISANAUX DES FORÊTS AFRICAINES



L'ATIBT a pour vocation d'être au service de la filière des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au consommateur final, particulièrement pour les bois provenant d'Afrique, où elle est active historiquement. A cette fin, l'ATIBT a créé une marque destinée à promouvoir le bois africain.

Fort du constat que la communication sur les bois tropicaux avait été inexistante pendant 20 ans, et suite à une étude menée en 2014, l'ATIBT et ses membres ont mis en place en 2015 un programme ayant pour but de développer de manière durable et responsable la filière des bois africains à travers la promotion et la valorisation commerciales de produits légaux et certifiés, notamment avec la marque "Fair&Precious".

L'ATIBT travaille avec de nombreux partenaires : états, collectivités, financeurs, organismes de certification, ONG, associations, syndicats, centres de recherche, universités.

Plus d'informations : www.fair-and-precious.org/fr



Le Commerce
du Bois

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE RECHERCHE

Le **Commerce du Bois (LCB)** est une association professionnelle représentative des entreprises françaises du commerce national et international des produits bois et dérivés, principalement dans le secteur de la construction et de la rénovation. Elle est composée de 125 entreprises exerçant différents métiers liés au bois (importateurs, distributeurs, agents et raboteurs) et d'un réseau de 200 distributeurs regroupés sous le label Expert Relais Bois.

La mission de LCB est de **défendre les intérêts de la profession du commerce du bois et des dérivés du bois** et de **promouvoir l'utilisation de l'éco matériau bois** dans un souci de protection de l'environnement et de développement durable.

LE COMMERCE DU BOIS PROPOSE TROIS SITES INTERNET

www.boistropicaux.org

dédié aux bois tropicaux, (recherches par essence, produit ou fournisseur),

www.expertrelaisbois.fr/fr

dédié aux négoce de bois spécialisés (recherche par produit et fournisseur - regroupement de 90% du négoce spécialisé dans le bois).

Ces deux sites Internet seront regroupés en 2020 sur le site www.lecommercedubois.org, avec un accent sur le développement durable, la bonne gestion forestière, la Charte Environnementale et le rôle de l'association comme **organisation de contrôle du Règlement Bois de l'Union Européenne**.



carton commun

UN OUTIL PRATIQUE - CARTON COMMUN

CARTON COMMUN est un site Internet éco-responsable et collaboratif gratuit de petites annonces créé par une entrepreneuse, **Aude Etienne**, dont le but est de **permettre à tous** (entreprises, particuliers, établissements scolaires publics et privés, crèches, associations, centre de loisirs) **d'entrer en relation pour donner et recevoir gratuitement des matières papetières** : les cartons, les feuilles de papier, le papier bulle, les livres mais également les revues, les journaux et les palettes en bois. Le but est de permettre la réutilisation de ces matières, de diminuer le recyclage, de favoriser l'économie et optimiser l'accès à la culture pour tous.

Le transport est organisé entre les donneurs et les receveurs.

En cinq mois d'existence, **CARTON COMMUN** rassemble 10500 utilisateurs qui donnent et reçoivent leurs matières papetières. **CARTON COMMUN** va se développer prochainement à l'international.

L'un des principaux axes est de **se rapprocher des entreprises pour leur faire connaître le site www.cartoncommun.fr** et ainsi leur offrir une opportunité supplémentaire de valoriser la matière papetière.

CARTON COMMUN a été présenté aux signataires de la Charte et aux différents acteurs monégasques lors de la Conférence-Cocktail de la Charte sur le Bois le 5 décembre 2019.



LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE SUR LE BOIS

MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DÉFORESTATION

- . ABC Business Center
- . AGPR
- . AGUNG AGENCY
- . Alphabet
- . Ateliers du Bois (Les)
- . Batiloc
- . Bazar Picco
- . Bio'riginal
- . Burmatec
- . CADORIN Group
- . CAROLI BAT (Smetra)
- . Carrefour
- . Carton Commun
- . Columbus Monte-Carlo
- . Conseil National
- . Continental Cellulose
- . DEKO
- . Direction du Tourisme et des Congrès
- . Dito
- . Doro
- . Eco-Concept
- . EMCP SAM
- . ENGECO
- . ES-KO
- . Fairmont Monte Carlo
- . Gandelli House
- . Génération Planète
- . Grimaldi Forum Monaco
- . GS Communication
- . Hallmark (La Carterie)
- . Harenda International
- . Wood Trading
- . Hôtel Métropole Monte-Carlo
- . IMEDD
- . JB Pastor et Fils
- . Joué Club
- . Mairie de Monaco
- . Michel Pastor Group
- . Monaco Mobilier Service
- . Monaco Telecom
- . Musée Océanographique de Monaco
- . Nayili
- . Novotel Monte-Carlo
- . Opéra de Monte-Carlo
- . Partner's Service
- . Poste Monaco (La)
- . Radio Ethic
- . Rapid Offset
- . Riviera Marriott Hotel
- . La Porte de Monaco
- . Rossi
- . SATRI
- . SN Parquets
- . SOGAL
- . Steelcase
- . Sud Est Assainissement (Véolia)
- . Summit Furniture
- . Terre de Monaco
- . Tout Bois
- . Tremplin Promotion
- . Vereinigte Papierwarenfabriken GmbH (VP International)
- . Wood Work



LES PARTENAIRES DE LA CHARTE SUR LE BOIS

MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DÉFORESTATION

COMITÉ DE PILOTAGE



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



FONDATION
PRINCE ALBERT II
DE MONACO

MGd

IMEDD

PARTENAIRES COMMUNICANTS



GRIMALDIFORUM
MONACO

visit
MONACO



Mairie
de Monaco



Musée
océanographique
de Monaco



CONSEIL NATIONAL
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

PARTENAIRES TECHNIQUES



FSC



PEFC

atibt



Le Commerce
du Bois



carton commun

Suivez-nous sur 